



je ne comprends pas la rubrique Déduction entrée-sortie sur mon B

Par **lenavog**, le **16/05/2010 à 19:32**

Bonjour,
après 5 ans de CDI: serveuse bateaux de croisière fluvial,
j'ai démissionné le 10 AVRIL 2010.
Mon bulletin de salaire a une rubrique que je ne comprend pas:
déduction entrée-sortie: a retenir: -909E
a quoi correspond ce chiffre?
mon employeur peut-il me soustraire autant d'argent?
Sachant que mon salaire était d'environ 1000E/mois, sauf pour ce dernier qui comprend le paiement de mes jours de récupération non pris.
Merci d'avance
cordialement
lena

Par **Paul PERUISSET**, le **16/05/2010 à 22:03**

Bonsoir lena,

Cela doit normalement correspondre à la retenue des 20/30ème:

C'est a à dire que l'employeur vous verse sur une 1ère ligne votre mois complet, et sur une 2ème ligne vous retranche les 20 jours pour lesquels vous n'avez pas travaillé, puisque vous avez quitté la société le 10.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **Marde**, le **18/10/2015 à 11:28**

J'ai travaillé en CDD (4 mois) et l'employeur me retire 1200 € sur un net de 1500 €.
Que veut dire ces déduction d'entrée et sortie ?
Je n'avais pas ceci sur mes précédentes paies ?
Encore une idée du gouvernement pour aider le social ???

En sachant que bon nombre de personnes ne veulent pas travailler. (Preuve à l'appui).

Par **P.M.**, le **18/10/2015** à **16:44**

Bonjour tout d'abord,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **Paul PERUISSET**, le **19/10/2015** à **08:13**

Bonjour, Sans oublier de dire "Bonjour" et "merci".

Cordialement,
Paul Péruisset

Par **ladyzlulu**, le **13/06/2019** à **11:08**

Bonjour,

j'ai eu un contrat du 17/04 au 26/05 donc un contrat juste avant

sur ma fiche de paye il y'a noter absence pour entrée /sortie base:-9,52 taux : 10.03 a
deduire:95.49

alors que je n'est eu aucune absence ou arret pouvez vous m'expliquer cela

CORDIALEMENT